
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 28 septembre 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 10	<u>Sont présents :</u> Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Jean-Louis ELAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Philippe PEREIRA, Pascal VINCENT, Vincent DESPAGNE
<u>Votants:</u> 11	<u>Représentés :</u> Geneviève AIMASSO par Colin SHERIFFS
	<u>Excusés :</u>
	<u>Absents :</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Jean-Louis ELAIN

Compte rendu de la Séance du Conseil Municipal **du Mardi 28 Septembre 2021**

Ordre du jour :

- 1) enherbement cimetière
- 2) questions diverses

M. le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour :

- le logement communal au 45 Le Bourg
 - la demande d'usufruit pour le logement au 20 Le Bourg (ZE 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 167)
 - la signature de la convention du Centre Routier Départemental
- ⇒ Accepté à l'unanimité

1) Enherbement cimetière

M. le Maire rappelle aux Conseillers les démarches entreprises pour l'entretien du cimetière et le besoin d'aller vers du zéro produit phyto. Toutes les solutions expérimentées ces deux dernières années ne sont pas concluantes ni satisfaisantes. Afin d'accélérer l'enherbement, une entreprise locale a été contactée « Coucou Jardin ».

M. le Maire remercie M. GUILLOCHEAU d'avoir accepté l'invitation d'assister au Conseil Municipal et lui passe la parole.

M. GUILLOCHEAU présente son entreprise et le processus d'enherbement qu'il effectuera si son offre est retenue.

Le cimetière représente une surface de 1 200 m². Il commencera par un 1er désherbage, puis 15 jours après un deuxième avec un désherbeur thermique à gaz ou un désherbeur thermique à eau chaude. Par la suite, il propose de semer des graines spécifiques (200 € le Kg) après avoir égalisé le surplus de cailloux. Il propose aussi de semer des graines de fleurs sur les côtés et le long de l'église qui garniront tout au long de l'année. Le devis comprend la première tonte, ainsi que le regarnissage s'il y a lieu.

M. GUILLOCHEAU explique que c'est la bonne période pour effectuer ces travaux et que la semence doit être faite fin octobre/début novembre au plus tard. Ces travaux ne pourraient pas avoir un bon résultat s'ils étaient faits pendant l'été ou au printemps. M. GUILLOCHEAU insiste sur le fait que sa solution proposée n'est pas de créer une pelouse demandant un arrosage et une tonte chaque semaine, mais un enherbement naturel et que le résultat expérimenté dans d'autres communes comme GORNAC semble satisfaisant.

Après plusieurs échanges, M. le Maire le remercie à nouveau pour sa présence et lui confirme qu'après décision prise, il l'informerait aussitôt, surtout que le travail doit démarrer très rapidement. M. GUILLOCHEAU quitte la salle.

Après discussion et examen du devis (**ANNEXE 1**), le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour l'enherbement du cimetière par l'entreprise COUCOU JARDIN pour un coût total de 4 620 € HT.

2) Logement communal – 45 Le Bourg

Mme Hélène CASAGRANDE informe le Conseil que suite à l'envoi du mailing, aux habitants de la commune, concernant la disponibilité à la location du logement communal situé au 45 Le Bourg, 4 personnes se sont manifestées. Plusieurs visites ont eu lieu. Après discussion, le Conseil donne son accord pour la location de ce logement à M. Sylvain DEDACK et Mme Aline BANCOURT pour 480€ de loyer mensuel et 85,96€ de charges mensuelles. Mme Hélène CASAGRANDE se charge d'informer les nouveaux locataires et d'organiser leur entrée dans les lieux.

3) demande d'usufruit pour le futur logement au 20 Le Bourg (ZE 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 167)

M. le Maire demande l'accord au Conseil de devenir l'usufruitier du logement et des parcelles situés dans le bourg (parcelles cadastrées ZE 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163 et 167) afin de réaliser les travaux avant de racheter la nu propriété. Ce logement et ces parcelles ont préalablement été achetés par l'EPFNA pour le compte de la commune. Afin de valider et acter cette demande, la commune doit verser la somme de 15 400€ à l'EPFNA.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et demande à M. Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'établissement de cet acte d'usufruit entre l'EPFNA et la commune.

4) Signature de la Convention du CRD (Centre Routier Départemental)

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'aménagement du bourg, la commune doit signer une convention avec le Centre Routier Départemental (**ANNEXE 2**).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention.

-

La séance est levée à 21h25